

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE CACOUNA**

**Le 13 novembre 2017**

**Procès-verbal** de la session régulière du conseil de la Municipalité de Cacouna, tenue le treizième jours de novembre deux mille dix-sept (2017) à 19h30, à la salle municipale située au 415 rue de l'Église à Cacouna, lieu ordinaire des sessions de ce conseil.

**Présences:**

Danielle Gagné	#1	présente
Rémi Beaulieu	#2	présent
Francine Côté	#3	présente
Benoît Thériault	#4	présent
Bruno Gagnon	#5	présent
Suzanne Rhéaume	#6	présente

Douze (12) citoyens sont présents à l'assemblée.

**1. Ouverture de l'assemblée et mot de bienvenue**

La séance est ouverte à 19h30, la mairesse, Madame Ghislaine Daris préside l'assemblée et Monsieur Cédrick Gagnon, directeur général et secrétaire-trésorier, rédige le procès-verbal.

**2017-11-255.2**

**2. Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur Rémi Beaulieu  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que lu et que le point « affaires nouvelles » reste ouvert pour ajout si nécessaire.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
  - 3.1. Séance régulière du 2 octobre 2017
4. RATIFICATION DES DÉBOURSÉS ET ADOPTION DES COMPTES DU MOIS
5. CORRESPONDANCES
  - 5.1. Comité organisateur « Sur le chemin de l'école » - Résolution d'amendement de nominations
  - 5.2. Ministère des Affaires municipales – Proportion médiane et facteur comparatif 2018
  - 5.3. Ministère des Transports – Réponse *Résolution 2017-09-217.8.2 (Bande cyclable – Route de l'Église)*
  - 5.4. MRC de Rivière-du-Loup – *Résolution 2017-10-436-C (Subvention – Centre des loisirs)*

6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
  - 6.1. MRC de Rivière-du-Loup – Tarif du lieu d'enfouissement technique 2018
7. SÉCURITÉ PUBLIQUE
  - 7.1. Service incendie – Rapport d'octobre 2017
  - 7.2. Service incendie – Soumissions réanimation cardio-respiratoire
  - 7.3. Service incendie – Soumissions casques de pompiers
  - 7.4. Sûreté du Québec – Projet Impact 2018
8. TRAVAUX PUBLICS
  - 8.1. Fabrique Saint-Georges-de-Cacouna – Paiement projecteurs solaires
  - 8.2. Construction BML – Paiement pavage Côte-Roy
  - 8.3. Site ornithologique – Soumissions pour déneigement 2017-2020
  - 8.4. Bornes incendie – Soumissions pour déneigement 2017-2020
9. HYGIÈNE DU MILIEU
  - 9.1. Ministère de l'Environnement – Approbation du *Formulaire à l'usage de l'eau potable*
10. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
  - 10.1. Permis – Rapport mensuel d'octobre 2017
11. LOISIRS ET CULTURE
  - 11.1. Loisirs Kakou – Rapport mensuel d'octobre 2017
12. FINANCES
  - 12.1. Centraide (Campagne 2017) – Demande de don
  - 12.2. *Point annulé*
  - 12.3. Fabrique de Saint-Arsène (Chorale) – Demande de don
  - 12.4. *Point annulé*
  - 12.5. Programme de revitalisation – Dépôt du rapport
13. AFFAIRES JURIDIQUES
  - 13.1. *Règlement Cours municipale commune* – Avis de motion
  - 13.2. *Règlement Cours municipale commune* – Présentation
  - 13.3. MRC de Rivière-du-Loup – Autorisation constats d'infractions
  - 13.4. MRC de Rivière-du-Loup – Autorisation de signature - Transaction/quittance Isle-Verte
14. INFORMATIONS
  - 14.1. Prochaine réunion du conseil – 4 décembre 2017 à 19h30
15. AFFAIRES NOUVELLES
  - 15.1. Félicitation – Équipe de football « Les Guerriers »
  - 15.2. Remerciement Gilles D'Amours, ancien conseiller no.1
  - 15.3. Avis de motions – Vote par correspondance
  - 15.4. Avis de motions – Règlement sur la rémunération des élus
  - 15.5. Achat cadeau Sabryna 100,00 \$
16. PÉRIODE DE QUESTIONS
17. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

### 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

2017-11-256.3.1

#### **3.1 Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 2 octobre 2017**

Il est proposé par madame Suzanne Rhéaume  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le procès-verbal de la session régulière du 2 octobre 2017 soit adopté en sa forme et teneur.

### 4. RATIFICATION DES DÉBOURSÉS ET ADOPTION DES COMPTES DU MOIS

2017-11-257.4.1

#### **4.1 Ratification des déboursés d'octobre 2017 et approbation des comptes du mois**

Il est proposé par monsieur Benoît Thériault  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE les comptes pour la période du 26 septembre au 6 novembre 2017 soient ratifiés et payés tels que présentés pour un montant total de 131 388,43\$ à même le fonds général.

QUE Madame Ghislaine Daris, mairesse et Monsieur Cédric Gagnon, directeur général et secrétaire-trésorier soient autorisés à effectuer les paiements pour et au nom de la Municipalité de Cacouna. Le directeur général et secrétaire-trésorier confirme la disponibilité de crédits nécessaires afin de payer les comptes.

### 5. CORRESPONDANCES

#### **5.1 Comité organisateur « Sur le chemin de l'école » - Résolution d'amendement de nomination**

Dépôt au conseil de la *Résolution no. 9 portant sur l'amendement de la Résolution no. 1 sur la nomination de ses membres ainsi que leurs mandats*, pour information.

#### **5.2 Ministère des Affaires municipales – Proportion médiane et facteur comparatif 2018**

Dépôt au conseil de la lettre du Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire en ce qui a trait à la proportion médiane et du facteur comparatif du rôle d'évaluation foncière 2018 de la municipalité, pour information.

Pour 2018, la proportion médiane sera de 102% et le facteur comparatif, 0,98.

#### **5.3 Ministère des Transports – Réponse Résolution no. 2017-09-217.8.2 (Bande cyclable)**

Dépôt au conseil de la lettre de réponse du Ministère des Transports en ce qui a trait à la *Résolution no. 2017-09-217.8.2* concernant l'ajout d'une bande cyclable sur le bord de la route de l'Église.

Le Ministère nous informe que pour que l'accotement soit pavé, il faut que le débit journalier annuel moyen soit de 5000 véhicules, ce qui n'est pas le cas sur la route de l'Église (1630 véhicules). Cependant, le Ministère reste ouvert à cette demande, si la MRC reconnaît le secteur comme étant un réseau cyclable projeté et que la municipalité s'implique financièrement dans le projet.

#### **5.4 MRC de Rivière-du-Loup – Résolution no. 2017-436-C (Subvention Centre des loisirs)**

Dépôt au conseil de la *Résolution no. 2017-436-C* de la MRC de Rivière-du-Loup en ce qui a trait à la demande d'aide financière de la municipalité de 25 000,00\$ pour le Centre des loisirs.

Compte tenu de l'attente de la subvention pour la construction de celui-ci, la MRC n'accorde pas le montant demandé.

### **6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

2017-11-258.6.1

#### **6.1 MRC de Rivière-du-Loup - Tarifs du Lieu d'enfouissement technique 2018**

Dépôt au conseil, pour approbation, des tarifs du lieu d'enfouissement technique pour l'année 2018.

Il est proposé par monsieur Bruno Gagnon  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil municipal accepte la tarification du lieu d'enfouissement technique pour l'année 2018.

### **7. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

#### **7.1 Service incendie – Rapport d'octobre 2017**

Dépôt du rapport du service incendie d'octobre 2017 pour information.

2017-11-259.7.2

#### **7.2 Service incendie – Soumissions réanimation cardio-respiratoire**

Dépôt de deux (2) soumissions pour la formation en réanimation cardio-respiratoire, premiers soins et soins anaphylactique pour les pompiers du service incendie:

<b>Coopérative des paramédics du Grand-Portage</b>	<b>Katie Duhamel</b>
90,00\$ par personne	175,00\$ par personne
1800,00\$, taxes en sus (pour 20 pers.)	3500,00\$ (pour 20 pers.)

Il est proposé par madame Francine Côté  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la municipalité accepte la soumission de la Coopérative des paramédics du Grand-Portage au montant de 90,00\$ par personne, taxes en sus;

QUE la municipalité accepte de défrayer les coûts de la formation pour un maximum de vingt (20) pompiers.

2017-11-260.7.3

### **7.3 Service incendie – Soumissions casques de pompiers**

Dépôt de deux (2) soumissions pour l'achat de nouveaux casques de pompier pour le service incendie :

<b>L'Arsenal</b>	<b>Aero-Feu</b>
Modèle LTX : 250,00\$ Coût pour 20 casques : 5000,00\$	Modèle 660 : 250,00\$ Coût pour 20 casques : 5000,00\$
Modèle PX : 275,00\$ Coût pour 20 casques : 5500,00\$	Modèle 664 : 299,00\$ Coût pour 20 casques : 5980,00\$
	Spécial : écussons gratuites
Taxes et transports en sus	Taxes et transports en sus.

Il est proposé par madame Suzanne Rhéaume  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la municipalité accepte la soumission de Aero-Feu pour le modèle de casque 660 au montant de 5000,00\$ pour 20 casques avec écussons gratuites, taxes et transport en sus.

2017-11-261.7.4

### **7.4 Sûreté du Québec – Projet Impact 2018**

Dépôt au conseil d'une correspondance du comité Impact 2018 de la MRC de Rivière-du-Loup et du Kamouraska, afin de demander le support des municipalités dans le projet. Celui-ci vise la sensibilisation des étudiants de 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> secondaires sur divers événements reliés à la conduite automobile.

Il est proposé par madame Francine Côté  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil autorise de verser la somme de 100,00\$ au projet Impact 2018 de la MRC de Rivière-du-Loup afin de sensibiliser nos jeunes de 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> secondaires à la conduite automobile.

## **8. TRAVAUX PUBLICS**

2017-11-262.8.1

### **8.1 Fabrique Saint-Georges-de-Cacouna – Paiement projecteurs solaires**

Il est proposé par madame Suzanne Rhéaume  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil autorise le paiement de la facture pour l'achat de deux (2) projecteurs solaires et d'un (1) détecteur de mouvement pour l'illumination de l'église de Saint-Georges-de-Cacouna, au montant de 167,00\$, taxes en sus.

2017-11-263.8.2

**8.2 Construction BML – Paiement pavage Côte Roy**

Dépôt de la facture finale au conseil des travaux de pavages de la Côte Roy :

ATTENDU QUE les travaux de pavage de la Côte Roy ont été acceptés par le conseil municipal par la *Résolution no. 2017-09-216.8.1* et ce, au montant de 30 544,71\$ taxes en sus;

ATTENDU QUE des correctifs ont été nécessaires afin d'ajouter des bordures et une superficie de pavage supplémentaire à l'intersection de la rue Sénéchal, ce qui a fait monter la facture à 36 525,66\$ taxes en sus;

Il est proposé par monsieur Benoît Thériault  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil autorise le paiement de la facture pour les travaux de pavage de la Côte Roy au montant de 36 525,66\$, taxes en sus.

2017-11-264.8.3

**8.3 Site ornithologique – Soumissions pour déneigement 2017-2020**

Il est proposé par madame Francine Côté  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil autorise le directeur général à demander des soumissions par invitation pour le contrat de déneigement du site ornithologique et ce, pour la période 2017-2020.

2017-11-265.8.4

**8.4 Bornes incendie – Soumissions pour déneigement 2017-2020**

Il est proposé par madame Francine Côté  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil autorise le directeur général à demander des soumissions par invitation pour le contrat de déneigement des bornes incendie et ce, pour la période 2017-2020.

**9. HYGIÈNE DU MILIEU**

2017-11-266.9.1

**9.1 Ministère de l'Environnement – Approbation du Formulaire de l'usage de l'eau potable**

Dépôt au conseil du rapport annuel sur la gestion de l'eau potable pour l'année 2016. L'analyste de la *Stratégie québécoise d'économie d'eau potable* a analysé le *Formulaire de l'usage de l'eau potable* que nous avons transmis cet automne. Le formulaire a été approuvé par le Ministère.

Il est proposé par madame Danielle Gagné  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil approuve le Rapport annuel sur la gestion de l'eau potable 2016, tel que présenté.

## 10. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

### **10.1 Permis de construction et certificats d'autorisation – Rapport mensuel d'octobre 2017**

Le rapport des statistiques des permis généraux et certificats d'autorisation du mois d'octobre 2017 sont déposés au conseil pour information générale.

## 11. LOISIRS ET CULTURE

**2017-267.11.1**

### **11.1 Loisirs Kakou – Rapport mensuel d'octobre 2017**

Le rapport des activités des Loisirs Kakou du mois d'octobre 2017 est déposé au conseil pour information générale.

Il est proposé par monsieur Bruno Gagnon  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE les membres du conseil accepte une des demandes des Loisirs Kakou inc. incluses dans le rapport, qui consistent à :

- Budget pour la fête de Noël des enfants – 2500,00\$

## 12. FINANCES

**2017-11-268.12.1**

### **12.1 Centraide (Campagne 2017) – Demande de don**

Dépôt d'une demande de don pour la campagne Centraide 2017 de la MRC de Rivière-du-Loup.

Il est proposé par monsieur Bruno Gagnon  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil refuse de donner un montant pour la campagne Centraide 2017 de la MRC de Rivière-du-Loup, compte tenu que les gens sont sollicités directement pour ce genre de campagne.

### **12.2 Point annulé**

**2017-11-269.12.3**

### **12.3 Fabrique de Saint-Arsène (Chorale) – Demande de don**

Dépôt d'une demande de don pour la chorale de Saint-Arsène pour leur concert de Noël du 19 novembre 2017.

Il est proposé par madame Suzanne Rhéaume  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil accepte de donner un montant de 50,00 \$ pour le concert de Noël du 19 novembre 2017 de la chorale de Saint-Arsène.

#### **12.4 Point annulé**

2017-11-270.12.5

#### **12.5 Programme de revitalisation – Rapport des versements pour novembre 2017**

Dépôt du rapport des versements de novembre 2017 pour le Programme de revitalisation 2014-2017 de la municipalité.

Il est proposé par madame Danielle Gagné  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil accepte les versements de novembre 2017 pour le Programme de revitalisation 2014-2017 de la municipalité.

### **13. AFFAIRES JURIDIQUES**

#### **13.1 Règlement Cours municipale commune – Avis de motion**

Le conseiller #2, monsieur Rémi Beaulieu de la municipalité de Cacouna, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil sera soumis, pour adoption, un règlement autorisant la conclusion d'une entente modifiant l'entente relative à la cour municipale commune de la Ville de Rivière-du-Loup afin de permettre, notamment, l'adhésion de certaines municipalités à la cour municipale.

Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.

2017-11-271.13.2

#### **13.2 Règlement Cours municipale commune – Présentation**

*Projet de règlement no. 97-17 autorisant la conclusion d'une entente modifiant l'entente relative à la cour municipale commune de la Ville de Rivière-du-Loup afin de permettre, notamment, l'adhésion de certaines municipalités à la cour municipale.*

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Cacouna désire se prévaloir des articles 21 et suivants de la *Loi sur les cours municipales* (L.R.Q., c. C-72.01) pour conclure une entente modifiant l'entente relative à la cour municipale commune de la Ville de Rivière-du-Loup et permettre l'adhésion de certaines municipalités à la cour municipale;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné aux fins des présentes lors de sa séance tenante du 13 novembre 2017;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Rémi Beaulieu  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le *Projet de règlement no. 97-17 autorisant la conclusion d'une entente modifiant l'entente relative à la cour municipale commune de la Ville de Rivière-du-Loup afin de*

*permettre, notamment, l'adhésion de certaines municipalités à la cour municipale, soit présenté tel quel :*

#### ARTICLE 1

La municipalité de Cacouna autorise la conclusion d'une entente modifiant l'entente relative à la cour municipale commune de la Ville de Rivière-du-Loup afin de permettre, notamment, l'adhésion de certaines municipalités à la cour municipale. Cette entente est annexée au présent règlement pour en faire partie intégrante comme si elle était ici au long reproduite.

#### ARTICLE 2

La mairesse madame Ghislaine Daris, ou en son absence le maire suppléant, et le directeur général, monsieur Cédric Gagnon, sont autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité de Cacouna l'original de l'entente jointe au présent règlement.

#### ARTICLE 3

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

**2017-11-272.13.3**

#### **13.3 MRC de Rivière-du-Loup – Autorisation constats d'infractions**

ATTENDU QU'à la suite de l'entente avec la Cour municipale commune de la Ville de Rivière-du-Loup, ce conseil juge opportun de revoir la liste des personnes pouvant être autorisées à donner des constats d'infraction pour toute infraction à l'une des dispositions d'une loi, d'un règlement, d'une résolution ou d'une ordonnance du conseil, du Code de la sécurité routière ou d'un règlement adopté sous son empire;

ATTENDU QUE l'article 147 du *Code de procédure pénale* prévoit que la municipalité doit donner une autorisation écrite afin de délivrer un constat en matière duquel elle est poursuivante;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Suzanne Rhéaume  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE ce conseil autorise le ou les procureurs nommées par la Ville de Rivière-du-Loup fin d'agir à titre de procureur devant la Cour municipale commune de la Ville de Rivière-du-Loup, les inspecteurs au service de la municipalité et ceux de toute autre municipalité autorisés par entente ou par règlement à agir sur le territoire de la présente municipalité pour l'application de ses règlements, de même que toutes personnes nommées par résolution ou règlement chargées de l'application de tels règlements, sont autorisés, pour et au nom de la présente municipalité, à délivrer des constats d'infraction, pour toute infraction à une loi, un règlement, une résolution ou une ordonnance du conseil en vertu desquelles la présente municipalité est poursuivante.

2017-11-273.13.4

**13.4 MRC de Rivière-du-Loup – Autorisation de signature d'une « TRANSACTION ET QUITTANCE » dans le dossier opposant la MRC de Rivière-du-Loup et la municipalité de L'Isle-Verte en matière de sécurité incendie**

ATTENDU l'entente intermunicipale de fourniture de services en matière de prévention et de sécurité incendie intervenue entre la MRC de Rivière-du-Loup (mandataire) et certaines municipalités incluant la municipalité de L'Isle-Verte;

ATTENDU QUE ladite entente vient à échéance le 31 décembre 2017;

ATTENDU l'entente intermunicipale en matière de gestion de la sécurité incendie intervenue entre la MRC de Rivière-du-Loup (mandataire) et certaines municipalités incluant la municipalité de L'Isle-Verte;

ATTENDU QUE ladite entente vient à échéance le 31 décembre 2018;

ATTENDU QUE la municipalité de L'Isle-Verte a voulu résilier les 2 ententes, tel qu'il appert de la résolution adoptée par cette dernière le 9 mars 2015;

ATTENDU QUE la MRC (mandataire) déposait, en octobre 2016, un recours devant la Cour supérieure pour réclamer les sommes dues et à échoir jusqu'à l'échéance desdites ententes;

ATTENDU QU'une conférence de règlement à l'amiable (CRA) s'est tenue le 7 septembre 2017 présidée par l'Honorable Pierre Ouellet, j.c.s.;

ATTENDU QU'à la suite de la conférence de règlement à l'amiable, les parties se sont entendues sur les termes d'un règlement hors cour;

ATTENDU le document intitulé « TRANSACTION ET QUITTANCE » (article 2631ss. Code civil du Québec) à intervenir entre les parties;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Suzanne Rhéaume  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil :

- 1) accepte le contenu du document intitulé « TRANSACTION ET QUITTANCE » (article 2631 ss. du *Code civil du Québec*) à intervenir entre les parties;
- 2) autorise le (maire et le directeur général et secrétaire-trésorier) à signer, pour et au nom de la municipalité signataire des 2 ententes, le document intitulé « TRANSACTION ET QUITTANCE » (article 2631ss. Code civil du Québec) et libère ainsi la municipalité de L'Isle-Verte de ses obligations aux termes des 2 ententes;
- 3) accepte que la somme de 80 000 \$ soit versée à la MRC de Rivière-du-Loup (mandataire des municipalités signataires) suivant la signature de la transaction selon les modalités suivantes :
  - 50 000 \$ dès la réception des résolutions des municipalités signataires;
  - 30 000 \$ au plus tard le 20 avril 2018.

## 14. INFORMATIONS

### 14.1 Prochaine réunion du conseil – 4 décembre 2017 à 19h30

## 15. AFFAIRES NOUVELLES

2017-11-274.15.1

### 15.1 Félicitation - Équipe de football « Les Guerriers »

Il est proposé par monsieur Rémi Beaulieu  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil souligne le titre de champions de la Ligue de football scolaire de l'Est-du-Québec de l'équipe de football « Les Guerriers » de l'école secondaire Saint-Pierre de Rivière-du-Loup, et félicite les jeunes de la Municipalité de Cacouna qui ont contribué à cette victoire.

2017-11-275.15.2

### 15.2 Remerciement Gilles D'Amours, ancien conseiller no.1

Il est proposé par madame Francine Côté  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil souligne le départ de monsieur Gilles D'Amours, suite aux élections générales municipales de 2017, et le remercie au nom de la Municipalité de Cacouna pour son implication citoyennes des 8 dernières années en tant que conseiller no. 1 et sur les différents comités qui lui ont été mandaté.

### 15.3 Avis de motions – Vote par correspondance

Madame Suzanne Rhéaume, conseillère no. 6, donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, un projet de règlement concernant le vote par correspondance.

### 15.4 Avis de motions – Règlement sur la rémunération des élus

Monsieur Benoît Thériault, conseiller no. 5, donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, un projet de règlement concernant la rémunération des élus pour l'année 2018.

2017-11-276.15.5

### 15.5 Achat cadeau Sabryna 100,00 \$

Il est proposé par monsieur Bruno Gagnon  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

D'AUTORISER un montant de 100,00\$ pour l'achat d'un cadeau de naissance à M<sup>me</sup> Sabryna Caron, technicienne en eaux de la municipalité, pour la naissance de son premier bébé.

16. PÉRIODE DE QUESTIONS

17. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2017-11-277.17.1

**17.1 Clôture de l'assemblée**

Il est proposé par monsieur Rémi Beaulieu  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QU'advenant 20h45 et l'ordre du jour étant épuisé, que l'assemblée soit close.

---

Ghislaine Daris  
maire

---

Cédric Gagnon  
directeur général

\*\*\*\*\*